

informera non seulement la Chambre mais surtout les municipalités qui y sont intéressées de ce qu'il adviendra de ce programme au cours de l'hiver prochain.

(Traduction)

(Le crédit est adopté.)

164. Direction de l'économie et des recherches, y compris subventions accordées pour travaux de recherches et dépenses connexes, \$670,030.

M. Howard: Ce crédit se rapporte à la Direction de l'économie et des recherches. Le ministre pourrait-il nous exposer les travaux de cette division? Pourrait-il nous dire quelles sont les recherches entreprises par la Division et pourrait-il nous renseigner sur les programmes de recherches de l'année dernière ainsi que, si c'est possible, sur les plans dressés par la Division pour l'avenir? Au sujet des subventions,—qui se montent, je crois à \$7,000,—pourrait-il nous en désigner les bénéficiaires et nous dire à quelles fins elles servent?

L'hon. M. Starr: En vertu des pouvoirs conférés par la loi sur le ministère du Travail, la Direction de l'économie et des recherches fonctionne comme institution fédérale centrale pour l'étude et la recherche économiques et sociales relatives au travail en poursuivant des recherches sur les problèmes du travail, qui sont les salaires, les heures et les conditions de travail, les syndicats, les négociations collectives, l'emploi et le chômage, la main-d'œuvre professionnelle et spécialisée, les occupations, la formation de la main-d'œuvre spécialisée et autres questions se rapportant au travail. Ce travail est exécuté en collaboration avec les employeurs, les syndicats et des organismes de recherches, de statistiques et autres, tant du gouvernement que de l'extérieur.

Les résultats de ces travaux sont publiés dans des rapports réguliers et spéciaux largement diffusés, et de nombreux articles paraissent régulièrement dans la *Gazette du Travail*. Voilà le genre de travail qu'on accomplit et quand un sujet donné est porté à notre attention, il fait l'objet d'une étude et d'un rapport de la part de notre ministère.

Ces subventions sont versées aux universités. L'an dernier, nous avons versé les subventions suivantes: Université de Toronto, \$200; Université de l'Alberta, \$1,000; Université de la Colombie-Britannique, \$1,200; subvention supplémentaire à l'Université de la Colombie-Britannique, \$1,000; Université d'Ottawa, \$1,200 et Université McGill, \$1,000. Ces subventions ont été versées à l'égard d'études sur l'arbitrage des différends ouvriers, sur la direction de la main-d'œuvre et les relations ouvrières, sur l'administration syndicale, sur l'évolution des techniques, et ainsi de suite.

Il s'agit de subventions versées aux universités pour leur permettre d'entreprendre des études sur ces questions.

M. Howard: M. Carruthers, professeur de droit à l'Université de la Colombie-Britannique, a écrit un livre sur l'utilisation des injonctions de la cour dans les différends ouvriers en Colombie-Britannique et il prépare actuellement une analyse des cas d'arbitrage dans cette province. Est-ce qu'il bénéficierait par hasard de l'une de ces subventions? Est-ce qu'il travaillerait partiellement grâce à une subvention?

L'hon. M. Starr: En 1953-1954, nous avons prévu un versement de \$900 à M. Carruthers pour l'aider dans ses études sur l'utilisation des injonctions de la cour en matière ouvrière, et en 1954-1955, une somme de \$300 a été prévue à cette fin.

M. Howard: Sauf erreur, M. Carruthers prépare actuellement une étude analogue sur l'arbitrage des différends ouvriers. Bénéficie-t-il de quelque assistance à cet égard?

L'hon. M. Starr: Une certaine partie de cette somme de \$7,000 est destinée à cette fin.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, c'est en vertu de ce crédit, je présume, que serait autorisée toute recherche entreprise au sein du ministère sur un problème contemporain qui nous préoccupe beaucoup, j'en suis sûr, c'est-à-dire le problème de l'automatisation. La question a été soulevée l'autre jour par le chef de l'opposition, et plus tôt, en détail, par l'honorable député de Trinity.

Il serait intéressant de savoir dans quelle mesure le ministère du Travail, par l'entremise de sa division des recherches, qui, j'en suis sûr, est excellente et qui, je présume, est dirigée par l'économiste très compétent qu'est M. G. V. Haythorne, a pu déterminer les conclusions auxquelles on en est arrivé jusqu'ici sur les conséquences de l'automatisation au Canada.

Le nombre de nos chômeurs pose un problème grave, comme c'est le cas d'ailleurs depuis deux ans. Dans quelle mesure pouvons-nous attribuer cette situation à l'automatisation? Le ministre pourrait peut-être nous dire si des études ont été entreprises en vue de découvrir si l'automatisation a influé sur le nombre de nos chômeurs; si ce phénomène est quelque peu contre-balançé par les avantages qu'il a apportés jusqu'ici; ou bien si c'est un fait que les machines, par exemple, qui rendent l'automatisation possible de nos jours ne sont pas produites au Canada mais surtout aux États-Unis, de sorte que, bien que nous ayons du chômage par suite de l'automatisation, nous ne disposons pas en même temps des mesures correctives nécessaires pour en assurer le remède.